



RCS : BREST

Code greffe : 2901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

## REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BREST atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1984 B 40027

Numéro SIREN : 329 256 374

Nom ou dénomination : SOCIETE NOUVELLE DE L ENTREPRISE GOASGUEN

Ce dépôt a été enregistré le 10/07/2013 sous le numéro de dépôt 2864

# RECEPISSE DE DEPOT

Duplicata  
GREFFE DU  
TRIBUNAL DE COMMERCE  
DE BREST

150, rue Ernest HEMINGWAY  
CS 61936 29219 BREST CEDEX 2  
TEL 02 98 43 31 31

IN EXTENSO BRETAGNE  
2 RUE ROSEMONDE GERARD  
BP 27  
29801 BREST CEDEX 9

V/REF : Service Juridique  
N/REF : 84 B 40027 / 2013-A-2864

Le Greffier du Tribunal de Commerce DE BREST certifie qu'il a reçu le 10/07/2013, les actes suivants :

Décision(s) de l'associé unique en date du 21/12/2012  
- Changement(s) de commissaire(s) aux comptes

Concernant la société

SOCIETE NOUVELLE DE L ENTREPRISE GOASGUEN  
Société par actions simplifiée  
16 route de Carhaix  
Saint-Martin-des-Champs  
29600 Morlaix

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2013-A-2864 le 10/07/2013  
R.C.S. BREST 329 256 374 (84 B 40027)

Fait à BREST le 10/07/2013,  
LE GREFFIER



20131A/2866

10 JUIL. 2012

**SOCIETE NOUVELLE DE L'ENTREPRISE GOASGUEN**  
Société par actions simplifiée au capital de 38 112,25 euros  
Siège social : 16, Route de Carhaix - 29600 SAINT MARTIN DES CHAMPS  
R.C.S. BREST B 329 256 374  
-----

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE**

**DU 21 DECEMBRE 2012**

L'an deux mille douze,  
Le vingt et un décembre,  
Au siège social,

Monsieur Frédéric MERCIER,

Propriétaire de la totalité des 2 500 actions de 15,24 euros composant le capital de la  
SOCIETE NOUVELLE DE L'ENTREPRISE GOASGUEN,

Associé unique de ladite Société,

**I - A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :**

Monsieur Alain ANDREOLI, Commissaire aux comptes titulaire, et Monsieur Patrick ARZUR, Commissaire aux comptes suppléant, souhaitent démissionner de leur mandat au 31 décembre 2012, pour cause de retraite.

Il convient donc de procéder à leur remplacement.

**II - A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :**

- la démission des Commissaires aux comptes titulaire et suppléant,
- la nomination de nouveaux Commissaires aux comptes titulaire et suppléant,
- les pouvoirs en vue des formalités.

## **PREMIERE DECISION**

L'associé unique prend acte de la démission, à compter du 31 décembre 2012, de Monsieur Alain ANDREOLI, Commissaire aux comptes titulaire, et de Monsieur Patrick ARZUR, Commissaire aux comptes suppléant, pour cause de départ en retraite.

L'associé unique décide de nommer en remplacement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013 :

- La Société C C COMPTA, ayant son siège social 582, rue de Kerabret à SANTEC (29250), en qualité de Commissaire aux comptes titulaire, pour la durée restant à courir de son prédécesseur soit jusqu'aux décisions de l'associé unique qui approuveront les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013 ;

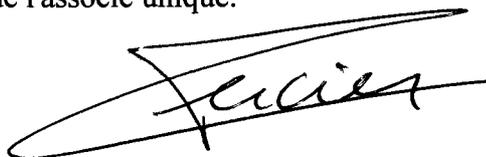
- Monsieur Michel LE CHAPPELLIER, domicilié 6, Place Cornic - 29600 MORLAIX, en qualité de Commissaire aux comptes suppléant, pour la durée restant à courir de son prédécesseur soit jusqu'aux décisions de l'associé unique qui approuveront les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Les Commissaires aux comptes titulaire et suppléant ainsi nommés ont fait savoir qu'ils acceptaient les fonctions qui leur sont confiées et ont déclaré satisfaites à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice desdites fonctions.

## **DEUXIEME DECISION**

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et répertorié sur le registre de décisions de l'associé unique.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'F. Arzur', is written over a horizontal line. The signature is stylized and somewhat cursive.